

APPORT DES RECETTES FISCALES D'UNE REGIE FINANCIERE DANS LE BUDGET DE L'ETAT CONGOLAIS

**(Cas De La Direction Générale des Impôts.
« DGI en sigle ») de 2020 à 2022**

MISENGA KALOMBO Arlette
Assistante de Recherche 2/ISPT Kinshasa

Résumé

Les sociétés modernes dépendent des ressources financières pour satisfaire leurs besoins fondamentaux, ce qui rend les finances publiques cruciales pour leur fonctionnement et leur survie. En République Démocratique du Congo (RDC), un pays confronté à la pauvreté et à des infrastructures dégradées, la mobilisation efficace des ressources fiscales est essentielle pour le développement socio-économique. La Direction Générale des Impôts (DGI) joue un rôle central dans la collecte des impôts, contribuant de manière significative au budget de l'État congolais.

Cet article examine les contributions fiscales de la DGI entre 2020 et 2022, en mettant en évidence les défis économiques et sociaux auxquels le pays est confronté. Nous analysons l'impact de ces recettes sur le budget national et explorons des pistes d'amélioration pour la collecte fiscale. En définissant l'impôt et en soulignant son rôle dans le développement économique, nous mettons en lumière les caractéristiques essentielles de la DGI et ses tendances de collecte durant la période étudiée.

Enfin, nous discutons des impacts économiques des recettes fiscales sur le développement du pays et des défis à relever, tels que l'évasion fiscale et la nécessité d'une gouvernance transparente pour optimiser la gestion fiscale.

Introduction

Les recettes fiscales jouent un rôle crucial dans le financement des activités de l'État, particulièrement en République Démocratique du Congo (RDC), où les défis économiques et sociaux sont nombreux. Cet article examine la contribution des recettes fiscales générées par la Direction Générale des Impôts (DGI) au budget de l'État congolais entre 2020 et 2022. Nous nous penchons sur deux questions essentielles : quel est l'impact réel des recettes fiscales de la DGI sur le budget national ? Quelles perspectives nouvelles peuvent améliorer la collecte de ces recettes ?

Pour mieux comprendre ces enjeux, nous débuterons par une analyse des définitions de l'impôt, en soulignant ses caractéristiques essentielles et son rôle dans le développement économique. L'impôt, en tant que prélèvement obligatoire effectué par l'État, est fondamental non seulement pour le financement des services publics, mais aussi pour la redistribution des richesses et la promotion de la justice sociale.

Nous présentons ensuite la DGI, en mettant en avant son rôle central dans la collecte des impôts et sa contribution au budget national. Nous examinons également l'apport des recettes fiscales de cette institution au budget de l'État, en analysant les tendances observées durant la période étudiée.

Enfin, nous abordons les impacts économiques de ces recettes sur le développement du pays et les défis auxquels la DGI est confrontée pour maximiser la collecte fiscale. Ces problématiques incluent la lutte contre l'évasion fiscale, l'amélioration des systèmes de gestion fiscale et l'importance d'une gouvernance transparente. En somme, cet article vise à offrir une vue d'ensemble sur le rôle crucial de la DGI dans le financement du budget de l'État congolais et à proposer des pistes pour optimiser la perception des recettes fiscales dans un contexte économique en constante évolution.

Problématique

La République Démocratique du Congo (RDC) se trouve à un carrefour crucial en matière de gestion des finances publiques. La mobilisation efficace des ressources fiscales est indispensable pour répondre aux besoins fondamentaux de la population et stimuler le développement socio-économique. Dans ce contexte, la Direction Générale des Impôts (DGI) joue un rôle central dans la collecte des impôts, mais elle fait face à divers défis, notamment l'évasion fiscale, la corruption et une gouvernance souvent opaque.

Ainsi, la problématique de cet article peut être formulée comme suit : Dans quelle mesure les recettes fiscales générées par la DGI entre 2020 et 2022 contribuent-elles réellement au budget de l'État congolais, et quelles stratégies peuvent être mises en place pour améliorer cette collecte face aux défis économiques et sociaux du pays ?

Cette double question soulève plusieurs enjeux essentiels :

1. Impact des recettes fiscales : Quel est l'effet tangible des contributions fiscales de la DGI sur le financement des services publics et le développement économique en RDC ?
2. Défis de collecte : Quels sont les principaux obstacles rencontrés par la DGI dans la maximisation des recettes fiscales, et comment ces défis affectent-ils le budget national ?
3. Perspectives d'amélioration : Quelles mesures peuvent être adoptées pour renforcer l'efficacité de la collecte fiscale et garantir une gestion transparente des ressources publiques ?

L'exploration de ces questions permettra non seulement de mieux comprendre le rôle de la DGI dans le contexte congolais, mais aussi d'identifier des pistes concrètes pour optimiser la gestion fiscale et, par conséquent, améliorer le bien-être économique et social du pays.

1. Clarification conceptuelle

Pour bien comprendre notre sujet, il est essentiel de définir certains concepts clés liés aux recettes fiscales et à leur rôle dans le budget de l'État congolais, en particulier à travers le prisme de la Direction Générale des Impôts (DGI) pour la période 2020 à 2022.

Les recettes fiscales constituent l'une des principales sources de financement de l'État pour ses dépenses publiques. Elles incluent non seulement les impôts, mais aussi diverses taxes et prélèvements perçus sur les revenus, les biens et les transactions au sein du pays. Ces recettes sont cruciales pour assurer le fonctionnement des services publics tels que l'éducation, la santé et les infrastructures.

L'impôt, élément central du système fiscal, est une contribution financière exigée des citoyens par l'autorité publique. Il se caractérise par plusieurs aspects essentiels¹ :

1. Caractère obligatoire : L'impôt est perçu sans contrepartie directe, ce qui signifie que le contribuable ne reçoit pas un service ou un bien spécifique en échange de son paiement.²

1 G. GEZE cité par M. DUVERGER, *Finances Publiques*, 11ème édition PUF, Paris, 2017

2 L. MABIALA UMBA, *Droit fiscal*, cours dispensé en 1ère licence économique publique UNIKIN, FASEG, 2017, inédit.

2. Capacité contributive : Le montant de l'impôt varie en fonction des ressources financières de chaque contribuable, garantissant ainsi une certaine équité dans le système fiscal.
3. Autorité publique : La collecte de l'impôt est réalisée par des mécanismes légaux et coercitifs, permettant à l'État d'exercer son pouvoir de contrainte.
4. Caractère définitif : Une fois payé, l'impôt n'est généralement pas restitué, sauf dans des cas spécifiques comme la double imposition ou des erreurs administratives.
5. Absence de contrepartie déterminée : Il n'existe pas de lien direct entre le montant d'impôt payé et les services ou avantages reçus par le contribuable.
6. Financement des charges publiques : L'impôt est principalement destiné à couvrir les dépenses publiques et à financer les politiques économiques et sociales de l'État.³

Depuis la fin du XIXe siècle, avec l'évolution de l'État vers un modèle plus interventionniste, l'impôt a acquis une dimension financière, politique, économique et sociale. Il est devenu un outil crucial pour la redistribution des richesses et le développement économique.⁴

La question centrale est donc : Quelle est la contribution réelle des recettes fiscales au budget de l'État congolais ? Selon les données disponibles, ces recettes représentent environ 60 % du budget national, soulignant leur rôle vital dans l'économie congolaise. La République Démocratique du Congo, riche en ressources naturelles comme les minerais et les forêts, possède un potentiel immense pour le développement économique du continent africain.⁵ Comme l'a souligné Frantz Fanon, "l'Afrique a la forme d'un revolver dont la gâchette se trouve au Congo"⁶, une métaphore qui met en lumière l'importance stratégique de ce pays dans le contexte africain.

Cette clarification conceptuelle permet de mieux comprendre les enjeux liés aux recettes fiscales et leur impact sur le budget de l'État congolais, tout en ouvrant la voie à une analyse approfondie des défis et opportunités auxquels la DGI fait face dans sa mission de collecte fiscale.

3 MAKALA NZENGU *Questions spéciales des finances Publiques* GRIGED, Kinshasa 2015

4 KALENGA T. l'impôt et la société congolaise : le paradoxe du sous-développement, Revue de l'UPC, 2003.

5 KALENGA T. *opcit*, 2003,

6 FRANTZ FANON, *Peau noire masque blanc*, Seuil, Paris, 1961

1. Brève présentation structurelle et objectif de la Direction Générale des impôts⁷

L'administration fiscale en République Démocratique du Congo (RDC) a évolué parallèlement à l'histoire du pays. On peut distinguer trois grandes périodes dans cette évolution :

1. Période coloniale (jusqu'en 1960) : Pendant cette période, le système fiscal était principalement orienté vers les intérêts de la puissance coloniale. Les impôts étaient collectés de manière coercitive, souvent sans tenir compte des besoins des populations locales. Les recettes fiscales servaient principalement à financer les infrastructures et les services destinés aux colons.
2. Période post-indépendance (1960-1990) : Après l'indépendance, la RDC a entrepris de réformer son système fiscal pour répondre aux besoins de développement national. Cependant, cette période a été marquée par des défis importants, notamment des conflits politiques et une instabilité économique qui ont entravé l'efficacité de l'administration fiscale. Les efforts de modernisation ont souvent été compromis par la corruption et une gouvernance inefficace.
3. Période de modernisation (1990 à nos jours) : Depuis les années 1990, la RDC a intensifié ses efforts pour moderniser son administration fiscale. Des réformes significatives ont été mises en place pour améliorer la collecte des impôts et lutter contre l'évasion fiscale. La Direction Générale des Impôts (DGI) a joué un rôle central dans ces réformes, visant à accroître la transparence et l'efficacité du système fiscal. Malgré les progrès réalisés, des défis subsistent, notamment en matière de corruption et de gouvernance.

Ces périodes montrent l'évolution de l'administration fiscale congolaise et les efforts continus pour adapter le système fiscal aux besoins changeants du pays. Comprendre cette périodisation est essentiel pour analyser les défis actuels et identifier les opportunités d'amélioration future.

1.1. Structure de la Direction Générale des Impôts

La Direction Générale des Impôts (DGI) est dirigée par un Directeur Général, assisté de deux Directeurs Généraux Adjointes. Ces responsables sont nommés et, si nécessaire, relevés de leurs fonctions par le Président de la République, sur proposition du ministère des Finances.

⁷ Article 2 du décret n° 017/2003 du 02 mars portant création de la DGI, modifié et complété par le décret-loi n°v04/099 du 30 décembre 2004, in J.O n° spécial, janvier 2005

La DGI est organisée comme suit :

1. Administration centrale :

Direction générale : Supervise l'ensemble des activités de la DGI.

2. Directions centrales :

- Direction des ressources humaines : Gère le personnel et les questions de ressources humaines.
- Direction de la gestion budgétaire et des services généraux : S'occupe de la gestion financière et des services administratifs.
- Direction de l'informatique : Responsable des systèmes informatiques et de la gestion des données.
- Direction des études, de la législation et du contentieux : Conduit des recherches, élabore des politiques fiscales et gère les litiges.
- Direction du contrôle fiscal : Assure la conformité fiscale et mène des audits.
- Direction de la taxation et de la documentation : Gère les processus de taxation et la documentation fiscale.
- Direction du recouvrement : S'occupe de la collecte des impôts.

3. Direction urbaine de Kinshasa : Supervise les activités fiscales dans la capitale.

4. Directions provinciales : Présentes dans chaque province, elles supervisent les activités fiscales locales.

5. Services extérieurs : Comprennent les centres des impôts et les centres des impôts synthétiques, qui sont des unités opérationnelles sur le terrain.

6. Direction des grandes entreprises : Gère les obligations fiscales des grandes entreprises.

7. Inspection des services : Placée sous l'autorité directe du Directeur Général, cette unité assure le contrôle interne et l'évaluation des services de la DGI.

Les directions centrales, la direction des grandes entreprises, la direction urbaine et les directions provinciales sont hiérarchiquement soumises à l'autorité du Directeur Général. Elles sont subdivisées en divisions et bureaux, chacun ayant des responsabilités spécifiques pour assurer une gestion efficace et transparente des ressources fiscales.

1.2. Objectif de la Direction Générale des Impôts

Instituée par l'ordonnance n° 88-039 du 10 mars 1988, la Direction Générale des Impôts (DGI) a pour mission principale d'optimiser la mobilisation des recettes fiscales. Elle est **également chargée, dans le respect des lois et règlements en vigueur, d'exercer diverses missions et prérogatives fiscales, notamment :**

- L'assiette : Détermination de la base imposable pour les différents impôts, taxes, redevances et prélèvements à caractère fiscal.
- Le contrôle : Vérification de la conformité des déclarations fiscales et lutte contre l'évasion fiscale.
- Le recouvrement : Perception effective des impôts et taxes dus par les contribuables.
- Le contentieux : Gestion des litiges fiscaux et résolution des différends entre l'administration fiscale et les contribuables.

En outre, la DGI est responsable de l'élaboration et de la soumission à l'autorité compétente des projets de lois, décrets et arrêtés en matière fiscale. Elle doit également donner son avis sur tout texte ou convention ayant une incidence fiscale, ainsi que sur tout agrément de projet d'investissement bénéficiant d'un régime fiscal dérogatoire.

La DGI exerce ses compétences de manière exclusive sur l'ensemble du territoire national et est placée sous l'autorité directe du ministère des Finances. Son rôle est crucial pour assurer une gestion efficace et transparente des ressources fiscales, contribuant ainsi au financement des dépenses publiques et au développement socio-économique du pays.

2. Apport des recettes fiscales de la DGI dans le budget de l'état congolais de la période allant 2020 -2022⁸

La Direction Générale des Impôts (DGI) est la principale source de revenus fiscaux en République Démocratique du Congo (RDC). En 2019, la DGI a généré 49,7 % des recettes publiques, soit 3719,6 milliards CDF (2,228 milliards USD), selon le rapport de la Banque centrale du Congo sur la politique monétaire.

En 2019, la gestion des finances publiques s'est déroulée dans un contexte marqué par l'adoption du programme économique du gouvernement au Parlement et la conclusion d'un programme de référence avec le

8 Banque Centrale du Congo, rapport sur la politique monétaire, Kinshasa 2019

FMI le 28 octobre. Selon la Banque centrale du Congo, les revenus et dons de l'État pour cette année se sont élevés à 8 204,6 milliards CDF (4,915 milliards USD), contre 7 937,1 milliards CDF l'année précédente. Les dépenses, incluant l'amortissement de la dette, ont atteint 9 090,1 milliards CDF, en hausse de 10,4 % par rapport à 2018, entraînant un déficit de 1,0 % du PIB contre 0,4 % l'année précédente.⁹

1. Contexte économique de la RDC (2020-2022)

La RDC, bien que riche en ressources naturelles, fait face à des défis majeurs tels que la pauvreté, l'instabilité politique et des infrastructures insuffisantes. La pandémie de COVID-19 a également eu un impact significatif sur l'économie, mais les efforts de relance ont permis une certaine reprise.

2. Recettes fiscales : Évolution et importance

a. Augmentation des recettes fiscales

Entre 2020 et 2022, les recettes fiscales ont montré une tendance à la hausse, avec une augmentation notable en 2022. Cette croissance reflète les efforts continus de la DGI pour améliorer la collecte des impôts et renforcer la mobilisation des ressources fiscales, malgré les défis économiques et sociaux persistants.

Ces recettes fiscales sont cruciales pour le financement des dépenses publiques et le développement socio-économique du pays. Elles permettent de soutenir des secteurs essentiels tels que l'éducation, la santé et les infrastructures, contribuant ainsi à l'amélioration des conditions de vie de la population congolaise. Voici un tableau illustrant cette évolution :

Tableau n°1 : Evolution des impôts perçus de 2020 à 2022

Année	Recettes fiscales (en milliards de CDF)
2020	6.000
2021	7.000
2022	10.342

Source : Rapport annuels DGI (2020-2022)

L'évolution des impôts (tableau ci-dessus) est attribuée à une meilleure collecte des impôts et à des réformes fiscales efficaces.

⁹ www.deskeco.com la contribution de la DGI aux recettes publiques du 03 mars 2020

b. Types d'impôts

Les principaux types d'impôts contribuant aux recettes fiscales en RDC entre 2020 et 2022 sont illustrés dans le tableau suivant pour la période sous études.

Tableau n°2 Evolution d'autres impôts de 2020 à 2022

Année	Impôts sur le revenu des personnes physiques (en milliards de CDF)	Impôts sur les sociétés (en milliards de CDF)	TVA (en milliards de CDF)	Droits de douane (en milliards de CDF)
2020	1.400	1.700	2.200	600
2021	1.600	1.900	2.500	700
2022	1.800	2.200	3.000	800

Source : Rapport annuels DGI (2020- 2020)

Ces impôts (tableau n°2) incluent l'impôt sur le revenu, la TVA, et les impôts sur les sociétés, qui ont tous contribué de manière significative aux recettes fiscales.

Comme nous pouvons le constater, les types d'impôts dont il est question se présente comme (tableau n°2) suit :

1. Impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP) :
 - Contribue directement au financement des services publics tels que l'éducation, la santé et la sécurité.
 - Aide à financer les programmes sociaux visant à réduire la pauvreté.
2. Impôt sur les sociétés (IS) :
 - Utilisé pour le développement des infrastructures, y compris les routes, les ponts et les installations publiques.
 - Soutient les initiatives de développement économique qui peuvent créer des emplois et réduire la pauvreté.
3. Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) :
 - Une source majeure de revenus pour le gouvernement, utilisée pour financer divers services publics.
 - Contribue également au financement des projets d'infrastructure.

4. Droits de douane :

- Utilisés pour financer les infrastructures portuaires et les services de douane.
- Aident à soutenir les programmes de développement économique et social.

5. Taxes foncières :

- Contribuent au financement des services municipaux et des infrastructures locales.
- Aident à améliorer les conditions de vie dans les zones urbaines et rurales.

Ces impôts sont essentiels pour le développement économique et social de la RDC, car ils permettent au gouvernement de fournir des services essentiels, de développer les infrastructures nécessaires et de mettre en œuvre des programmes de réduction de la pauvreté. Ainsi, les données chiffrées montrent un accroissement effectif de 1400 milliards de franc congolais à 1800 milliards de franc congolais.

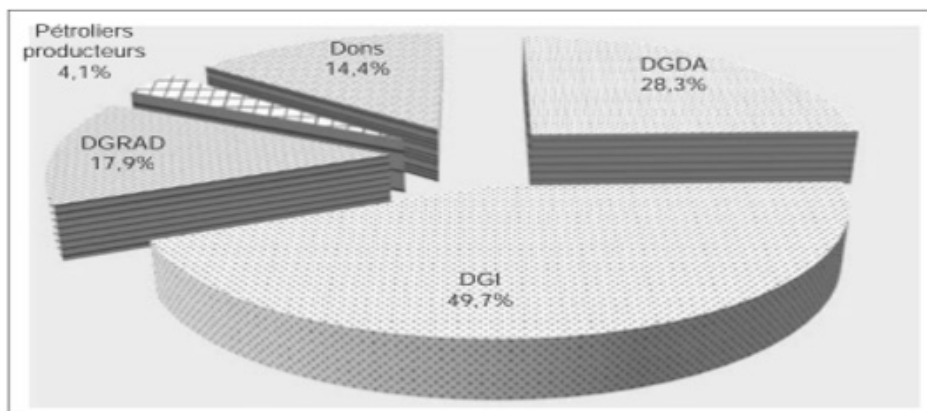
Tableau n°3 : comparatif des recettes du Trésor public de la République Démocratique du Congo (RDC) entre 2020 et 2022

Année	Recettes du Trésor (en milliards USD)	Commentaires
2020	4,117	Faible mobilisation des recettes par rapport au budget rectificatif de 5,7 milliards USD
2021	8,234	Augmentation notable des recettes publiques collectées par les régies financières
2022	15,5 % du PIB	Amélioration significative grâce à l'envolée des prix des matières premières

Source : Ministère des Finances de la RDC

Entre 2020 et 2022, les revenus et dons ont atteint 8 204,6 milliards de CDF, enregistrant une augmentation de 3,4 % par rapport à 2018. Cette hausse est principalement due à l'augmentation des dons projets, selon la Banque centrale du Congo (BCC). Par ailleurs, les trois régies financières, à savoir la DGI, la DGDA et la DGRAD, ont respectivement atteint des taux de réalisation de 90,0 %, 75,8 % et 94,2 %. Les recettes provenant des "Pétroliers producteurs" ont représenté 61,9 % de leurs prévisions, tandis que les "Dons et autres recettes", composés uniquement de dons projets en 2019, ont atteint un taux de réalisation de 90,4 %.

Graphique n°1



Source : Banque Centrale du Congo, sur la base du Tableau des opérations de l'Etat (TOFE).

En ce qui concerne la composition des ressources mobilisées (Graphique n°1), les recettes du Trésor public proviennent majoritairement des impôts directs et indirects ainsi que de la fiscalité douanière, sous la supervision respective de la DGI et de la DGDA. Ces recettes représentent respectivement 44,0 % et 24,5 % du total des recettes publiques.

Par ailleurs, les recettes non fiscales, collectées par la DGRAD, constituent 13,9 % du total des recettes. Les contributions des "pétroliers producteurs" et des "Dons et autres recettes" s'élèvent respectivement à 3,2 % et 14,4 % de l'ensemble des recettes publiques.

1. Impact des recettes fiscales sur le plan socioéconomique du congolais

L'objectif de ce point est d'évaluer si les recettes fiscales (impôts) ont un impact significatif sur la couverture des dépenses publiques et la reconstruction de la RDC, un pays qui occupe l'avant-dernière place selon divers rapports du PNUD.

Il est bien connu que la RDC possède des richesses naturelles abondantes, tant végétales que minières, ce qui lui vaut le surnom de "scandale géologique". En plus de ces ressources naturelles, de nombreux opérateurs économiques mènent des activités commerciales ou lucratives sur l'ensemble du territoire. L'État congolais devrait donc collecter des ressources auprès de ces acteurs pour répondre aux besoins de la population et réaliser des projets de grande envergure pour améliorer le bien-être général.

Pour ce faire, l'État congolais utilise les services de collecte des recettes fiscales sur son territoire, dans une optique interventionniste visant le développement socio-économique de la population. Il est évident que l'État dépend des capacités productives du pays pour son financement. Les ressources qu'il obtient sont largement fonction du niveau d'activité économique et des revenus des particuliers¹⁰.

Les contributions financières perçues auprès des contribuables permettent d'améliorer la situation socio-économique du pays. Ces recettes fiscales sont considérées comme un agrégat du produit intérieur brut (PIB), que l'administration fiscale présente à l'économie nationale pour favoriser le développement.

Il est donc crucial de comprendre l'apport de la DGI au PIB, un indicateur clé du développement de la République Démocratique du Congo au cours de la dernière décennie. Cette période de reconstruction a vu les gouvernements successifs lancer de grands programmes, souvent avec des résultats mitigés. La question demeure : comment sortir de cette impasse et assurer un développement durable et efficace ?

Le tableau n°4 : l'incidence de la pauvreté en RDC

	Population (proportion du total)	Proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté
Incidence totale	100	71,3
Provinces		
Équateur	10,4	93,6
Bandundu	11,5	89,1
Sud Kivu	7,0	84,7
Province Orientale	12,1	75,5
Nord Kivu	8,0	72,9
Bas-Congo	5,9	69,8
Katanga	15,5	69,1
Kasaï Oriental	8,5	62,3
Maniema	2,9	58,5
Kasaï occidental	7,6	55,8
Kinshasa	10,7	41,6

Source : enquête et analyse par les autorités, AFRISTAT et Banque mondiale, Kinshasa, 2004-2005

10 P. MAKALA NZENGU, Finances publiques, notes de cours ISC/Kinshasa, 2022, inédit.

Pour répondre efficacement à la problématique de la pauvreté, il est crucial de maximiser les recettes fiscales. Trois aspects essentiels doivent être pris en compte :

- Principes d'éthique : Assurer une gestion transparente et équitable des impôts.
- Modalités de taxation : Optimiser les méthodes de collecte des impôts pour une meilleure efficacité.
- Fiscalisation du secteur informel : Intégrer le secteur informel dans le système fiscal pour élargir la base de revenus.

Selon le rapport de la Banque Centrale du Congo en 2018, le PIB de la RDC était de 47,72 milliards USD avec un taux de croissance de 5,8 %, principalement dû à la hausse des prix des minerais sur le marché mondial. En 2019, le PIB a augmenté à 50,46 milliards USD avec un taux de croissance de 4,4 %, bien que cette croissance ait ralenti en raison des élections nationales. En 2020, le PIB a chuté à 48,707 milliards USD avec un taux de croissance de -1,7 %, en grande partie à cause des turbulences politiques et de la pandémie de COVID-19.

En 2022, le PIB de la RDC a connu une croissance notable, atteignant un taux de croissance réel de 8,9 %, soutenu principalement par un secteur minier dynamique.

En définitive, l'impact des impôts sur le développement socio-économique s'explique dans les trois secteurs ci-après :

a. Financement des services publics

Les recettes fiscales ont permis de financer des services essentiels tels que l'éducation, la santé et les infrastructures. Par exemple, une partie des revenus a été allouée à la construction d'écoles et d'hôpitaux dans le cadre de la gratuité scolaire mise en œuvre.

b. Réduction de la pauvreté

L'augmentation des recettes fiscales a permis au gouvernement d'investir dans des programmes de lutte contre la pauvreté, tels que l'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'électricité. Cependant, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour obtenir des résultats tangibles.

c. Infrastructures

Les investissements dans les infrastructures, soutenus par les recettes fiscales, ont facilité le commerce et la mobilité. Par exemple, la réhabilitation des routes a amélioré l'accès aux marchés pour les agriculteurs.

2. Problèmes liés à la maximisation des recettes mobilisées par la DGI

— Nous épinglons à ce propos trois problèmes entre autres qui se présentent comme suit :

3.1. Le principe d'éthique et comportement du dirigeant

Les principes d'éthique sont des idéaux de conduite humaine. Un manager doit évaluer l'écart entre ce qu'il sait et ce qu'il fait, et tenter de réduire cet écart pour aligner son comportement avec des standards éthiques. L'éthique du dirigeant comprend trois dimensions : l'éthique organisationnelle, l'éthique sociale et l'éthique spirituelle. Si l'une de ces dimensions manque, l'éthique globale en souffre.

3.2. La taxation

L'administration fiscale a la possibilité de redresser les contribuables sans que ceux-ci puissent se justifier ou formuler des observations, ce qui peut poser des problèmes d'équité et de transparence.

3.3. La fiscalisation des activités informelles

Le manque de moyens, la négligence du facteur humain et la fraude documentaire sont des obstacles majeurs à la fiscalisation du secteur informel.

4. Propositions pour améliorer la collecte des recettes fiscales

Pour accroître ses recettes, la Direction Générale des Impôts (DGI) pourrait envisager les mesures suivantes :

- Amélioration des conditions de travail : Augmenter les salaires et les primes des agents pour réduire les fraudes et la corruption.
- Sensibilisation au civisme fiscal : Informer les contribuables, notamment ceux du commerce de détail, sur la nature des impôts, leurs obligations et leurs droits, à travers des documents concis et gratuits.

- Tenue de comptabilité : Exiger de toutes les entreprises, petites et grandes, de tenir régulièrement leur comptabilité et de respecter les obligations commerciales, comme la tenue des livres de commerce.
- Réorganisation de l'administration fiscale : Optimiser la structure et les processus internes pour une meilleure efficacité.
- Amélioration des méthodes d'administration de l'impôt : Adopter des pratiques modernes et efficaces pour la collecte des impôts.
- Formation du personnel : Assurer une formation continue et de qualité pour les agents de la DGI afin de renforcer leurs compétences et leur intégrité.

Conclusion

Les recettes fiscales générées par la Direction Générale des Impôts ont joué un rôle crucial dans le financement du budget de l'État congolais entre 2020 et 2022, avec une tendance à la hausse. Cependant, pour maximiser le potentiel fiscal du pays, il est impératif de s'attaquer aux défis persistants tels que l'évasion fiscale et l'informalité de l'économie.

Les réformes entreprises par la DGI doivent être poursuivies et approfondies pour garantir une collecte fiscale plus efficace. Cela inclut l'adoption de technologies modernes, l'amélioration de la sensibilisation des contribuables et le renforcement de la transparence dans l'utilisation des fonds publics.

En somme, une gestion fiscale rigoureuse et transparente est essentielle pour assurer un financement adéquat des services publics en RDC et promouvoir un développement économique inclusif et durable. L'avenir dépendra de la capacité de l'État à renforcer son système fiscal tout en soutenant une gouvernance responsable et efficace.

Bibliographie

Ouvrages

1. African Development Bank (AfDB). (2019). *Economic Outlook for Africa 2019*. AfDB Publications.
2. BAFFOUR, A. (2020). Taxation and Development in the Democratic Republic of the Congo. *Journal of African Economies*, 29(3), 345-367.
3. International Monetary Fund (IMF). (2020). *Democratic Republic of the Congo: Selected Issues*. Washington, DC : IMF.
4. DUVERGER, M. (2017). *Finances Publiques*, 11^{ème} édition, P.U.F, Paris.

5. KANGALA, J. (2020). Tax Policy and Economic Growth in the Democratic Republic of the Congo. Master's thesis, University of Kinshasa.
6. LUKUSA, S. (2019). Public Finance and Development in the DRC: Challenges and Solutions. Doctoral dissertation, University of Lubumbashi.
7. MABIALA L. (2007-2008). Droit fiscal, cours dispensé en 1ère licence économique publique, UNIKIN, FASEG.
8. MAKALA NZENGU P. (2015). *Questions spéciales des Finances Publiques*. CRIGED, Kinshasa.
9. Nzongola-Ntalaja, Georges. (2018). *The Congo: From Leopold to Kabila: A People's History*. Zed Books.
10. Transparency International. (2021). *Corruption Perceptions Index 2020*. Transparency International.
11. World Bank. (2021). *Republic of Congo: Country Economic Memorandum*. Washington, DC : World Bank Publications.

Revues et autres

1. Article 2 du décret n° 017/2003 du 02 mars 2003 portant création de la DGI, modifié et complété par le décret-loi n°04/009 du 30 décembre 2004, In J.O., n° spécial, janvier 2005.
2. Banque Centrale du Congo, Rapport sur la politique monétaire, Kin 2019.
3. Banque Centrale du Congo, rapport annuel 2020. Kinshasa 2020.
4. Buabua Wa K., « Le contentieux fiscal, gage de l'équité de l'impôt », in L'Etat de droit, revue de droit de l'UPC, 1999.
5. KALENGA T., L'impôt et la société congolaise : le paradoxe du sous-développement, une revue de l'UPC, 2003.
6. PNUD, rapport annuel sur le développement dans le monde, Wash. 2019.

NOTES DE COURS

1. MABIALA UMBA Laurent. ; droit fiscal, cours dispensé en 1ère licence économique publique, UNIKIN, FASEG, 2007-2008.

WEBOGRAPHIE

1. La contribution de la DGI aux recettes publiques du 03 mars 2020, 11:17, dans Finances. www.Deskeco.com
2. Rapport de la Banque centrale.2020 www.bcc.cd
3. Rapport de la Banque Mondiale. <https://data.worldbank.org/country/democratic-republic-of-the-congo>)